

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7201>

Au journal officiel du 19 octobre 2017

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 19 octobre 2017

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

**Création de la chambre de commerce et d'industrie de région Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées / ICPE : modèles d'attestation des garanties financières / Approbation du
cahier des charges modifié de l'appel à projets « Ville de demain - tranche 2 »**

Economie

Décret n° 2017-1482 du 17 octobre 2017 modifiant le décret n° 2016-443 du 12 avril 2016 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées [NOR : ECOI1726868D](#)

Environnement

Arrêté du 9 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 18 août 2015 relatif à l'attestation de garanties financières requises par l'article L. 512-21 du code de l'environnement [NOR : TREP1624604A](#)

Le présent arrêté définit les modèles d'attestation des garanties financières que doit constituer le tiers demandeur qui souhaite se substituer à l'exploitant pour la réhabilitation d'un terrain ayant accueilli une installation classée pour la protection de l'environnement, lors de sa cessation d'activité, conformément à l'article L. 512-21 du code de l'environnement.

Urbanisme

Arrêté du 28 septembre 2017 relatif à l'approbation du cahier des charges modifié de l'appel à projets « Ville de demain - tranche 2 » [NOR : PRMI1727278A](#)

[L'intégralité du JORF n°0245 du 19 octobre 2017](#)

